

En date du 30 septembre 2025, le Conseil Communautaire de la CCLPA a pris une délibération décidant d'engager une procédure de déclaration de projet à caractère d'intérêt général, pour l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol au lieu-dit « La Calmellié » sur Lautrec, et au lieu-dit « La Guipaudié » sur St-Julien-du-Puy, qui nécessitera une mise en compatibilité (DP/Mec) du PLUi de la CCLPA. Dans ce cadre là, une phase de concertation est lancée depuis le 1^{er} octobre 2025 afin de recueillir par écrit les remarques et propositions. Vous trouverez les registres mis à disposition du public aux lieux et heures suivants :

Communauté de Communes du Laurécois-Pays d'Agout (CCLPA) – Siège Social / Services Techniques Route de Vielmur – 81440 LAUTREC	Du Lundi au Vendredi De 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
Communauté de Communes du Laurécois-Pays d'Agout (CCLPA) – Siège Administratif 878, hameau de la Baudonié – Maison du Pays – 81220 SERVIES	Du Lundi au Vendredi De 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
Mairie de Lautrec 18, rue du Mercadial – 81440 LAUTREC	Mardi, Mercredi, Vendredi De 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00
Mairie de Saint-Julien-du-Puy 573, route de la Bartelle – 81440 SAINT-JULIEN-DU-PUY	Lundi : de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h30 Mercredi : de 14h00 à 19h30 Vendredi : de 16h00 à 18h00

Ces remarques et propositions peuvent également être adressées directement par courrier à Mr le Président de la Communauté de Communes du Laurécois-Pays d'Agout (CCLPA) – 878, hameau de la Baudonié – Maison du Pays – 81220 SERVIES.

La concertation du public prendra fin lorsque la déclaration de projet nécessitant une mise en compatibilité du PLUi sera arrêtée. A l'issue, le Président de la Communauté de Communes du Laurécois-Pays d'Agout (CCLPA) arrêtera le bilan de la concertation en Conseil Communautaire, avant l'enquête publique. Le bilan de la concertation sera joint à l'enquête publique.